



Résiliation bail meublé LRAR récupéré par 1 seul du couple

Par **Loumel**, le **04/05/2016** à **22:59**

Bonjour,

Nous avons informé nos locataires couple marié de notre souhait de récupérer notre appartement depuis plus d'1 an. Nous avons envoyé les LRAR a chacun. La femme à bien récupéré la sienne mais celle du mari est revenu non réclamé. Les loyers sont en retards tous les mois et ne sont plus payés depuis 2 mois. Peut-on considérer que le bail est résilié ou non? que doit-on faire alors? merci de votre aide

Par **janus2fr**, le **05/05/2016** à **08:35**

Bonjour,

Les courriers envoyés à un des membres du couple ne sont pas opposables à l'autre. Donc pour l'instant, le congé n'a été délivré qu'à la femme. L'homme est toujours locataire en titre. Il faut passer par un huissier pour délivrer le congé...

Par **Loumel**, le **05/05/2016** à **09:42**

Merci de votre réponse. Le délai est dépassé pour notifier le congé. Donc le mari à intentionnellement ignoré le recommandé puisqu'il était au courant. Nous sommes écoeurés. Le LRAR ne sert donc a rien...

Par **janus2fr**, le **05/05/2016** à **18:43**

C'est pour cela qu'il faut prendre une bonne marge pour les congés délivrés par LRAR de façon à avoir le temps de mandater un huissier si la LRAR revient "non réclamée". Ou alors passer directement par un huissier...

Par **Loumel**, le **05/05/2016** à **20:20**

Effectivement autant passer directement par un huissier.Nous allons donc reprendre une procédure depuis le début.Merci.